

## Bulletin de l'Association des démographes du Québec



# "Politique de population et mesures sociales pour le Québec". Rapport du comité spécial d'orientation au conseil d'administration de la Fédération du Planning familial du Québec

Michel Perreault

Volume 2, numéro 4, 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305727ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305727ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (imprimé)

1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Perreault, M. (1973). "Politique de population et mesures sociales pour le Québec". Rapport du comité spécial d'orientation au conseil d'administration de la Fédération du Planning familial du Québec. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 2(4), 36-51. <https://doi.org/10.7202/305727ar>

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1973

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**"Politique de population et  
mesures sociales pour le Québec"**

**Rapport du comité spécial d'orientation au  
conseil d'administration de la Fédération  
du Planning familial du Québec**

**Rédigé par Michel Perreault,  
secrétaire du comité pour:**

Robert Henri, président du comité

Denise Dubuc, sec. exécutive d'OFAQ  
Inc.

André Luc, dépt. de sociologie et  
anthropologie,  
Université Laval.

Victor Piché, dépt. de démographie,  
Université de Montréal

Léontine Sotomé Service social familial  
Centre-Sud.

Montréal, le 4 avril 1973.

"Politique de population et  
mesures sociales pour le Québec"(1)

Au fur et à mesure de leur développement, les sociétés se préoccupent, consciemment ou non, de ce que nous appelons problèmes de population: l'émergence de cette préoccupation est liée à plusieurs facteurs dont les plus importants nous paraissent être le déclin de la mortalité par suite des récentes découvertes médicales et de leurs applications, l'industrialisation et ses conséquences sur l'organisation sociale (urbanisation, changement familial, scolarisation etc. ...). Les transformations apportées par tous ces facteurs ont amené les sociétés qui, de plus en plus, ont à se préoccuper de la qualité de vie des citoyens présents et futurs à s'interroger sur les conséquences des dimensions démographiques de la population, soit particulièrement son volume et sa composition. La société québécoise ne peut se soustraire à ces interrogations: la baisse actuelle du taux brut de natalité dans une société traditionnellement orientée dans sa culture et ses comportements vers une forte natalité et qui se voit confrontée à diverses idéologies mondiales (néo-malthusianisme, degré d'accroissement nul de la population) alors que la majorité francophone de sa population se sent menacée dans sa culture et sa langue, donne une acuité particulière à la question.

Une politique de population peut se définir comme "des mesures législatives, des programmes administratifs et toute autre action gouvernementale destinée à changer ou modifier les tendances démographiques actuelles en vue d'atteindre un développement optimum" (Eldridge, H.T. Encyclopédie Internationale des Sciences Sociales). Nous ajoutons "toute autre action par des institutions concernées autres que gouvernementales". Comme le laisse voir cette définition, toute mesure destinée à changer ou modifier les tendances démographiques doit être décidée en fonction d'objectifs clairement définis: un pays peut vouloir augmenter son volume de population afin d'être plus puissant alors qu'un autre peut préférer vouloir accroître le niveau de vie de ses citoyens et décider d'abaisser son volume de population pour atteindre cet objectif. Il n'est pas assuré que le changement démographique souhaité, s'il se produisait, conduirait à l'objectif visé et encore moins que les mesures appliquées pour réaliser cette modification démographique agissent réellement dans le sens souhaité.

---

(1) Texte reproduit avec l'approbation de M. Robert Henri. Ce texte a également été publié dans un récent numéro de la revue Bien-être.

Nous examinerons donc les tendances démographiques actuelles au Québec selon trois principales variables: NATALITE, MORTALITE, MIGRATION pour ensuite tracer les grandes orientations d'une politique de population.

#### TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ACTUELLES AU QUEBEC

##### A- NATALITE:

Depuis les années 60, le taux brut de natalité subit, au Québec, une baisse importante qualifiée de dramatique, sinon de tragique, par certains. En 1970, le taux brut de natalité du Québec était le plus faible de toutes les provinces canadiennes et les données de 1971 nous confirmaient dans cette position, enviée par certains, décriée par d'autres. Pouvons-nous, à partir de ce seul indice, conclure à une dénatalité au Québec? Les données scientifiques, si elles ne nous conduisent à aucune conclusion certaine, nous invitent aux plus grandes réserves: le taux brut de natalité est un indice du moment. Il indique le rapport entre le nombre de naissances vivantes d'une année et la population totale de cette même année. Une étude des démographes Jacques Henripin et Jacques Légaré, du département de démographie de l'Université de Montréal, a démontré le caractère inadéquat de cet indice du moment pour représenter des facteurs démographiques jouant à long terme, car ce qui compte c'est la taille finale de la famille et plusieurs facteurs viennent troubler le taux brut de natalité dont l'âge au mariage, l'espacement des naissances et la structure par âge de la population. Voici d'ailleurs la conclusion de cette analyse:

"Le taux brut de natalité, qui constitue la plus simple mesure du mouvement des naissances dans une population constitue dans les faits l'indice de fécondité le moins significatif, en autant que nous nous intéressons aux véritables changements qui se produisent. En d'autres mots, il est influencé par tellement de facteurs qu'il est impossible d'interpréter avec justesse la situation si on ne s'en tient qu'à lui...; en comparant les mesures selon les périodes avec les mesures selon les cohortes, il devient clair que les variations apparaissant dans la fécondité maritale sont dues principalement à des changements dans l'espacement des naissances. Plus particulièrement, nous désirons souligner que le récent déclin de la fécondité maritale, observé de 1959 à 1967, résulte principalement de

naissances rapportées, bien qu'il semble y avoir une nette évidence d'une réduction dans la taille de la famille au Canada. (Recent trends in Canadian Fertility, in Revue canadienne de sociologie et anthropologie, 8/2/71, (traduction libre, pp. 117-118).

Nous ne pouvons donc circonscrire toute la portée du phénomène en cours au Québec: nous croyons cependant que la taille de la famille sera réduite plus ou moins substantiellement par rapport à ce qu'elle fut dans le passé, cette réduction étant relative puisque nous suivons actuellement une tendance à l'échelle occidentale et que notre tradition passée nous situait très haut dans cette échelle. Nous émettons l'hypothèse que la population du Québec continuera sa croissance naturelle, mais à un degré d'accroissement inférieur. Les données préliminaires de la recherche effectuée par M. Jacques Henripin en 1971 "La Famille au Québec" indique 3.2 enfants<sup>(1)</sup> comme la moyenne désirée par les canadiennes-françaises de 15 à 19 ans. La chute actuelle du taux brut de natalité s'expliquerait selon nous par des changements dans la structure par âge des femmes et surtout par un espacement des enfants à la naissance.

#### B- MORTALITE:

Sans entrer dans des analyses très poussées, il convient de souligner que le Québec a suivi le mouvement mondial qui a enregistré une forte baisse des taux de mortalité, particulièrement infantile. Cependant, si l'on considère l'écart qui subsiste encore par rapport à l'Ontario et à certains pays de niveau économique comparable, le Québec a encore beaucoup d'efforts à accomplir surtout pour éliminer les disparités régionales actuelles.

#### C- MIGRATIONS:

Les migrations jouent un rôle important dans l'accroissement de notre population, particulièrement au moment où l'accroissement naturel va en diminuant. L'immigration étrangère au Québec comporte de très nombreux avantages qui nous semblent malheureusement trop peu perçus par notre population: cette immigration compense les pertes des immigrants quittant le Québec vers d'autres régions canadiennes ou d'autres pays; les immigrants peuvent contribuer à l'en-

---

(1) Il s'agit vraisemblablement de femmes mariées; les femmes des mêmes générations qui se marient à un âge plus avancé souhaiteront probablement moins d'enfants. Ce chiffre correspond donc à une limite supérieure (N.D.L.R.).

richissement de notre culture et permettre une relativisation de nos idées et de nos actions; ils constituent, particulièrement les jeunes et qualifiés, un apport économique important par leur dynamisme et leur formation qui ne nécessite aucun investissement de la collectivité.

Cependant, nous constatons que la majorité d'entre eux ne s'intègre pas à la majorité francophone, ce qui constitue une lourde perte pour cette communauté. Cette tendance n'est pas nouvelle dans notre société et a été contrebalancée par une politique très forte de natalité appelée "revanche des berceaux" qui visait justement à compenser la non-intégration des immigrants par une très forte fécondité des canadiens-français.

Nous croyons qu'un retour à cette politique n'est pas souhaitable pour le Québec: notre société devrait plutôt jouer sur la variable migratoire et corriger une situation anormale par une action normale dans toute société qui se respecte: l'intégration des immigrants à la langue et à la culture de la majorité. Le gouvernement actuel devrait donc formuler et appliquer au plus tôt une politique linguistique claire et efficiente qui fasse du français l'unique langue de travail au Québec, abroger la loi 63 de telle sorte que les nouveaux immigrants doivent s'inscrire à l'école française, développer une politique bien articulée en matière d'immigration, politique qui devrait être sous son contrôle. Les immigrants devraient être objectivement informés de la situation qui prévaut au Québec avant leur entrée au pays.

En résumé, nous ne croyons pas que le Québec doive adopter une politique pro-nataliste, c'est-à-dire un ensemble de mesures plus ou moins coercitives pour augmenter la natalité si cette politique vise à conserver au groupe francophone majoritaire son pouvoir politique et culturel tant à l'intérieur de la confédération canadienne qu'à l'intérieur de ses frontières: cet objectif devrait être atteint par des politiques visant à l'intégration des immigrants.

#### POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES "MYTHIQUES":

Par la même occasion, nous désirons mettre en garde la population contre certaines politiques démographiques énoncées publiquement par divers groupes et scientifiques, particulièrement dans les pays occidentaux.

a) surpopulation:

L'accroissement rapide de la population est de plus en plus considéré comme une menace à la survie de l'humanité et le responsable de plusieurs maux dont sont affligées nos sociétés. Le mythe prend des formes différentes selon qu'il est abordé par rapport aux pays fortement ou peu industrialisés.

1) surpopulation et déséquilibre écologique:

Plusieurs biologistes américains attribuent le déséquilibre écologique à l'accroissement rapide de la population. Nous refusons de croire que les Etats-Unis, avec 150 millions d'habitants au lieu de 200 millions en 1970 ne connaîtraient pas de déséquilibre écologique: le taux actuel de pollution, le manque d'espaces... verts etc... est relié au système de production et de consommation que nous connaissons de même qu'à la façon dont nos villes sont aménagées. Nous reconnaissons que le problème du déséquilibre écologique est un problème sérieux qui doit être résolu prioritairement afin d'améliorer la qualité de vie de notre population, mais ce problème doit être solutionné à la base par une législation rigoureuse, le réaménagement urbain, la planification économique et l'action vigoureuse des citoyens. La variable démographique nous apparaît déterminée (répartition de la population selon urbain/rural, densité, etc...) plutôt que déterminante.

2) explosion démographique du Tiers-Monde:

Le problème du Tiers-Monde est cependant différent: suite aux progrès médicaux, la mortalité y a fortement baissé alors que la fécondité continue d'y être très forte. De là à attribuer tous les maux (stagnation économique, analphabétisme, sous-alimentation) à ce surplus croissant de population, il n'y avait qu'un pas que les néo-malthusiens ont vite franchi. Nous croyons quant à nous qu'une limitation des naissances dans ces pays ne peut être efficace que si elle est accompagnée d'un développement économique et social préalable et d'une distribution plus équitable des biens et ressources: au lieu d'affirmer que la croissance démographique est un frein au développement économique et social, les pays fortement

industrialisés devraient aider davantage les pays du Tiers-Monde à réaliser un développement économique et social adéquat et leur politique d'aide devrait être réorientée à la lumière des résultats décevants des dernières décennies. L'inflation démographique actuelle est une des expressions de l'absence d'une mutation économique et sociale réelle de ces sociétés: si cette mutation s'opère, la limitation des naissances pourra devenir un objectif accepté et actualisé par les masses qui, une fois qu'elles auront réalisé qu'elles peuvent améliorer leurs conditions de vie et élargir leur horizon au-delà du jour présent pourront faire des projets et réaliser que la limitation des naissances est une des conditions de la réalisation de ces projets. Nous soulignons de plus que les taux de mortalité devraient être fortement abaissés dans certains de ces pays avant que les gens réalisent les avantages d'une limitation des naissances.

"Peut-on réellement être surpris que nombre de responsables du Tiers-Monde concluent que, pour l'Occident, la limitation des naissances est une solution "bon marché" au problème du développement, alors que le budget d'aide de la nation la plus riche du monde est au plus bas niveau jamais atteint, et qu'au sein de ce même budget, la proportion allouée à la limitation des naissances dans le Tiers-Monde atteint un chiffre record?

Peut-on être surpris encore, de l'amertume de ce même Tiers-Monde, à qui un nombre croissant d'économistes occidentaux déclarent que \$5.00 dollars investis en limitation des naissances valent \$100.00 dollars investis en usines, barrages, etc... (déclaration de Lyndon Johnson, 1965) ce qui est manifestement d'une absurdité patente, vue que la rentabilité des premiers \$5.00 dépendra du niveau de développement qu'a permis les 100 autres? Comme nous le disait non sans ironie le directeur d'un des plus vastes programmes de limitation des naissances du Tiers-Monde, "Nous aurions préféré les 100 dollars et les 5 dollars!" (PRADERVAND Pierre; Introduction aux problèmes du planning familial et de la limitation des naissances dans le Tiers-Monde", p. 101). Loin de nous l'idée de décourager l'aide des pays fortement industrialisés à ceux du Tiers-Monde en ce qui concerne les programmes de limitation des naissances, mais que ces derniers ne soient pas vue comme des panacées et n'empêchent pas une véritable aide économique. Taiwan a montré que le démarrage économique était possible même avec une forte croissance démographique; alors que le taux de croissance naturelle y était de 3.2%,

soit un des plus élevés du monde, ce pays "a vu de 1951 à 1965 sa production industrielle quadrupler, sa production agricole augmenter de 70%, les exportations tripler, le taux d'analphébitisme passer de 45 à 24%" (Pierre Pradervand, op. cit. p. 107).

b) stabilisation de la population:

Le mythe de la surpopulation, renforcé par les apparences d'une approche scientifique de la question - l'argument d'autorité remplaçant souvent la démonstration objective - débouche naturellement sur une politique se fixant comme objectif la croissance nulle de population (Zero population growth), à laquelle commence à s'allier la croissance nulle de l'économie. Ainsi, des chercheurs du MIT et des membres du Club de Rome, à partir d'un modèle à cinq variables - croissance de la population, de la production agricole et industrielle, de la pollution résultant des variables précédentes et de la disponibilité en ressources naturelles - prédisent que leur développement selon une courbe exponentielle conduirait l'humanité à sa perte par la famine, l'épuisement du sol ou l'asphyxie par pollution dans un délai variable selon les taux de croissances retenus mais ne dépassant jamais un siècle. Nous critiquerons brièvement cette approche eschatologique: 1- les ressources du système ne sont pas "finies" puisqu'on ne cesse de découvrir de nouvelles disponibilités de ressources, qu'on est loin d'utiliser des ressources déjà existantes (énergie nucléaire par exemple) et que le génie créateur de l'homme peut en découvrir et exploiter d'autres: les modèles futurologistes extrapolent des données qui peuvent se modifier. 2- les variables se voient accorder le même poids alors que la pollution peut être combattue si on y consacre un pourcentage relativement modéré du coût de revient, la demande de produits alimentaires atteint à un certain moment un degré de saturation. En d'autres termes ces démonstrations partent d'hypothèses contestables parce qu'invérifiables et, appliquées au passé, elles auraient donné des résultats loin de ceux que nous avons atteint.

L'objectif de croissance nulle de la population, pris à la lettre et devant être réalisé rapidement, est pratiquement irréalisable: dans l'immédiat, les couples devraient n'avoir en moyenne qu'un enfant, puis trois plus tard et revenir ensuite à un et demi etc... Si cet objectif se

réalisait dans l'immédiat, plusieurs problèmes très graves se poseraient à nos sociétés dont celui du vieillissement rapide de la population: la charge économique qu'auraient à supporter les classes d'âge actif devrait augmenter très rapidement et le progrès social pourrait être fortement compromis par une gérontocratie.

### LES GRANDES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE DE POPULATION

Nous croyons que les efforts de la société québécoise ne doivent pas porter vers une politique démographique cherchant à augmenter la taille finale de la famille ou la diminuer vers un point où la croissance naturelle serait nulle parce que nous ne voyons pas de facteurs d'inquiétude dans un sens ou l'autre: les efforts de notre société doivent plutôt s'orienter vers l'amélioration de la qualité de vie des citoyens qui la composent afin particulièrement d'améliorer le sort des enfants qui auraient à vivre dans cette société. Nos recommandations, reliées de très près aux phénomènes démographiques dont nous venons de parler - plusieurs autres facteurs doivent être négligés puisque la liste des éléments pouvant améliorer la qualité générale de vie est quasi illimitée - partent du principe que l'enfant doit être considéré comme la richesse première d'une société, que le développement de son potentiel est déterminant pour l'avenir de cette société et que la décision de mettre au monde un enfant devrait contribuer au mieux-être des citoyens.

Nous croyons donc:

- 1- que l'Etat doit mettre de l'avant une politique é-nergique de développement économique qui permette aux citoyens défavorisés - très nombreux pour une société aussi fortement industrialisée - d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent et d'assurer leur mieux-être. Cette politique devrait être accompagné d'une sécurité du revenu qui soit réellement garantie.

... Les démarches entreprises par les groupes populaires pour sortir de leur dépendance économique et culturelle devraient être encouragées par les pouvoirs publics et les citoyens afin de briser cette

culture de la pauvreté qui se transmet et diminue d'autant le potentiel des citoyens. La surfécondité constatée dans les classes défavorisées - "The rich get richer and the poor get children (Rainwater)" devrait être amenuecée par les mesures préconisées plus haut ainsi que par des mesures permettant réellement à ces citoyens de planifier les naissances.

- 2- que la société doit prendre conscience du fait que les parents acceptent de lourdes charges financières en mettant au monde des enfants. Alors que dans le passé les enfants ne constituaient pas un coût net pour les parents puisqu'ils apportaient très tôt leur contribution économique à la famille (particulièrement dans la classe agricole), ils constituent maintenant une charge financière très lourde pour les parents en n'étant que de purs consommateurs durant une période qui tend de plus en plus à se prolonger. Devant cet état de fait, nous croyons que les parents devraient être aidés davantage et être moins pénalisés par rapport à ceux qui n'ont pas d'enfants - nous n'en avons pas contre ceux qui choisissent de ne pas avoir d'enfants. Tout en félicitant le ministère des affaires sociales d'avoir révisé sa politique d'allocations familiales qui en aurait fait une mesure d'aide sociale et de lui avoir conservé son statut universel, nous croyons que ces allocations devraient être indexées au coût de la vie, que les charges familiales devraient entrer en ligne de compte dans une politique de sécurité du revenu et que le gouvernement du Québec devrait rétablir le régime de déduction d'impôt pour chaque enfant, régime abrogé en 1967.
- 3- que la société contribue de plus en plus au développement maximal du potentiel de l'enfant: accroissement de l'équipement culturel collectif, assistance diverse aux parents dans leur fonction de sociolisation des enfants (cours sur l'éducation des enfants; hygiène publique, etc...). Il y a place actuellement pour une forme de préparation à exercer le rôle de parents. Tout en n'allant pas aussi loin que Alvin Toffler qui parle de parents professionnels, il n'est pas inopportun de préconiser la nécessité d'une forme simple de professionnalisation des parents. L'idée bien que nouvelle est néanmoins reconnue comme valable par les professionnels de l'enfance. On l'a vue dernièrement dans le front commun organisé par la Ligue des Droits

de l'Homme autour du projet de loi de la protection de la Jeunesse. Il faut le dire, le rôle important et fondamental de socialiser les enfants qui seront les citoyens de demain fait actuellement partie du folklore et est totalement laissé à l'imagination populaire.

- 4- que la société reconnaisse enfin la contribution jusqu'à maintenant "bénévole" des femmes dans la mise au monde, l'entretien et la socialisation des enfants: un réseau de garderies contrôlé par des normes sérieuses devrait être de plus en plus développé en collaboration avec l'Etat. Ce réseau ne devrait pas être conçu uniquement en fonction des femmes au travail mais également des femmes qui assument à temps plein la tâche de socialiser les enfants. Sans aller jusqu'à croire que l'Etat doit être le seul instrument de soutien de ce réseau, sa tâche de promotion devrait être primordiale; le congé de maternité payé devrait être garanti par des dispositions légales. Nous préconisons la rémunération équitable de celle (mère) ou celui (père) qui a la charge de s'occuper des enfants afin de lui assurer une réelle autonomie économique et sociale et afin de réaliser le principe que tout travail utile à la société soit équitablement rémunéré. La structure du travail doit se modifier afin de permettre aux femmes d'assurer pleinement leur rôle: les lois assurant la parité des salaires devraient avoir une portée réelle, et, particulièrement, l'idéologie des hommes, des entreprises doit se modifier dans l'ensemble des domaines pour que la femme possède enfin un statut égalitaire par rapport à l'homme; dans ce sens, l'école devrait travailler dès maintenant à changer les mentalités en cessant de transmettre des modèles qui accentuent encore beaucoup trop la différence entre les rôles masculins et féminins, et les parents devraient être adéquatement éduqués en ce sens.
- 5- que la société vise par tous les moyens à établir au plus tôt l'équilibre écologique dangereusement compromis. Les efforts publics et communautaires doivent porter particulièrement sur l'aménagement d'espaces verts facilement accessibles pour les familles.

- 6- que les efforts entrepris dans le domaine du logement cessent d'être parcellaires et soient rapidement systématisés: rénovation des logements pour les rendre conformes aux standards de vie de 1973 et construction de logements pour les familles. Les services communautaires devraient être particulièrement valorisés. Des mesures devraient être prises pour assurer l'accessibilité de logements adéquats pour les familles nombreuses qui nous apparaissent particulièrement défavorisées actuellement.
- 7- que la société se fixe comme objectif de réintégrer les personnes âgées dans le circuit des communications sociales: nous sommes passés rapidement d'une société qui laissait une place de choix aux personnes âgées à une société qui les réduit dorénavant à occuper une place marginale, coupée des réalités humaines. Cette préoccupation constitue selon nous l'une des plus importantes pour assurer la qualité de la vie puisqu'il est anormal qu'au niveau soins de santé, loisirs, transports, logements, etc... la qualité de la vie soit à son plus bas niveau alors que l'homme atteint le stade ultime de sa vie. L'amélioration immédiate des conditions de vie des personnes âgées doit nous préoccuper d'autant plus que les conditions actuelles de fécondité donneront à cette classe d'âge de plus en plus d'importance numérique et espérons-le sociale dans les années qui viennent. Ne pas s'en préoccuper conduirait à des lendemains encore plus malheureux. Les systèmes de retraite devraient être révisés et les structures du travail modifiées en ce sens.
- 8- que les organismes de santé et de services sociaux continuent leurs efforts afin d'abaisser davantage les taux de mortalité et surtout de morbidité. Les soins doivent être de plus en plus préventifs et la part relative qui leur est due doit augmenter substantiellement par rapport à celle des soins curatifs. Cette nouvelle orientation implique de nouveaux réaménagements et nous invitons tous les groupes sociaux à en faire une priorité d'action et non seulement de pensée. Dans cette optique, les soins devraient de plus en plus tenir compte de la dimension familiale car la famille constitue encore l'agent de socialisation premier de notre société et peut être une source de transformations rapides.

## PLANNING DES NAISSANCES ET POLITIQUE DE POPULATION

Le planning des naissances s'inscrit dans une démarche pour augmenter la qualité de la vie: son rôle est de permettre aux couples et individus de planifier les naissances, c'est-à-dire avoir le nombre désiré d'enfant(s) au moment souhaité tout en permettant l'expérience d'une vie sexuelle épanouie. Cela implique que le planning des naissances comprenne: des services d'éducation au concept de parenté responsable et de sexualité épanouissante pour les individus, l'information sur les moyens de planifier la fécondité (méthodes contraceptives et possibilité d'augmenter la fertilité pour les couples infertiles), services cliniques complets, facilement accessibles et offrant des soins de qualité. Tous ces services doivent être conçus en fonction du respect de l'auto-détermination de la personne humaine.

Le planning des naissances est un service offert aux individus et il constitue, selon nous, un droit qui devrait partout être reconnu. Il est indépendant des objectifs d'une politique démographique: si cette politique vise à augmenter ou à diminuer la fécondité des individus, les services en planning des naissances doivent être offerts de façon la plus adéquate possible et la politique démographique devrait jouer sur des variables autres que le contrôle responsable de sa propre fécondité, c'est-à-dire sur des mesures susceptibles d'augmenter ou de diminuer le nombre désiré d'enfants. De même, le planning des naissances ne doit pas poursuivre des objectifs de limitation des naissances: il est clair qu'historiquement il a contribué à une diminution plutôt qu'à une augmentation de la natalité cependant, il l'a fait en respectant l'auto-détermination des individus. Kingsley Davis, pour un a bien montré que l'idéologie et la pratique du planning des naissances est non-identifiable aux objectifs d'une politique démographique et nous croyons que ceux qui désirent vendre un programme de planning des naissances en le présentant comme un programme de politique démographique dans le sens d'une limitation des naissances ne respectent pas le véritable caractère ni de l'un ni de l'autre et ont toutes les chances de ne pas atteindre leurs objectifs.

Nous dénonçons le gouvernement français qui vient de soustraire toute subvention au Mouvement Français pour le Planning Familial parce que la France nécessite, selon ce gouvernement, une politique pro-nataliste: une telle décision ne peut que nuire aux intérêts de cette nation puisque les gens se verront privés de services de qualité, services que nous jugeons essentiels et se verront dans l'obligation d'assurer leur propre contrôle de la fécondité par des mesures contribuant à un moindre épanouissement des individus (avortement, méthodes contraceptives inefficaces, etc.).

Le planning des naissances au Québec devrait être de plus en plus encouragé par les pouvoirs publics et les citoyens car il vise au contrôle de l'individu sur sa propre fécondité en faisant appel à sa responsabilité: toutes les mesures visant à rendre socialement désirable le comportement de planning des naissances au niveau de la population devraient être prioritairement encouragées et nous enjoignons les services de santé et les services sociaux de mettre en place de façon prioritaire des services de qualité en planning des naissances, services destinés à rejoindre toutes les couches de la population. C'est là le but fondamental de la Fédération et de ses membres affiliés.

CUEILLETTE, PUBLICATION ET ANALYSE DES INFORMATIONS DEMOGRAPHIQUES

On ne saurait certes réduire les besoins de la démographie, au regard des statistiques de l'état civil, à la seule confection de formulaires adéquats. Car, entre le formulaire rempli par le capteur d'informations et la production des tableaux statistiques, une série d'étapes interviennent, qui sont susceptibles de réduire notablement l'intérêt et la valeur du produit final. On peut discerner grosso modo les étapes intermédiaires suivantes: 1) choix des variables qui seront codifiées, 2) contrôle de la qualité des renseignements de base, 3) imputation des non-déclarés, 4) choix des tableaux à diffuser largement et 5) détermination des termes techniques justes et appropriés à la description des tableaux statistiques. Les solutions retenues à chacune des étapes retentissent, à n'en pas douter, sur la qualité des analyses démographiques qui sont entreprises à partir des tableaux statistiques.

Il n'est évidemment pas question dans le cadre de ce mémoire de discuter en détail des procédures qu'emploie le ministère des Affaires sociales pour produire les statistiques de l'état civil. D'ailleurs le voudrions-nous qu'il serait difficile de le faire, faute de publications décrivant les méthodes adoptées. Soulignons toutefois que cette situation n'est pas particulière au Québec: témoin ces réflexions de démographes belges:

"Sous peine d'être continuellement dépassée, la statistique doit toujours revoir ces méthodes, et toujours expérimenter de nouvelles techniques. Or l'Institut National de Statistique en Belgique a évolué de plus en plus vers un rôle passif de rassemblement des données, abandonnant l'analyse à d'autres. Il est devenu un service public chargé de produire des statistiques brutes pour les utilisateurs extérieurs. Alors que les grands instituts de statistique étrangers ont des chercheurs qui sont à l'avant-plan de la réflexion démographique, la recherche chez nous est laissée à des organismes indépendants au lieu d'être intégrée à la structure même. Ainsi, le nécessaire feedback de l'utilisateur ou collecteur est difficile; l'évaluation critique des données recueillies ne se fait pas; les commentaires qui accompagnent la publication des données sont d'une grande médiocrité."<sup>(1)</sup>

---

(1) J. BONMARIAGE, E. van de WALLE & G. WUNSCH, "Statistiques du mouvement naturel", Recherches économiques de Louvain, 1966, n°6, p.363

Nous pourrions facilement multiplier pareilles citations; il s'en dégagerait la conclusion que la qualité du produit final des services statistiques dépend en définitive de l'importance accordée à la fonction analyse. Il ne s'agit pas, bien sûr, de cantonner l'analyse des statistiques de l'état civil au ministère des Affaires sociales. Selon nous, il importe avant tout que les démographes du ministère aient l'occasion d'entreprendre régulièrement des études démographiques importantes de façon à ne pas être coupés des progrès de leur discipline. C'est à cette seule condition qu'on sera assuré que l'écart entre les statistiques de l'état civil et les besoins de la démographie n'ira pas grandissant.

Avant de terminer, permettons-nous une dernière suggestion. Nous souhaitons que le ministère des Affaires sociales offre régulièrement à notre Association l'occasion de participer à l'amélioration des statistiques de l'état civil et le cas échéant au démarrage des recherches démographiques au ministère. Il nous semble que ces échanges de vues pourraient se faire dans le cadre d'un comité des statistiques de l'état civil qui grouperait non seulement des représentants du ministère des Affaires sociales et le cas échéant d'autres ministères mais aussi des chercheurs d'horizons variés.

#### RESUME ET CONCLUSION

Notre mémoire avait pour objectif de commenter le projet de Règlement de la loi de la protection de la santé publique. En raison des intérêts de notre Association, nous avons surtout fixé notre attention sur les formulaires des déclarations de naissance, de mariage, de décès et de mortinaissance. Outre les modifications suggérées à ces formulaires, nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait établir rapidement un formulaire de déclarations d'avortement thérapeutique. De plus, nous avons incité le ministère des Affaires sociales à accorder plus d'importance à l'analyse démographique, gage à nos yeux de la qualité des statistiques de l'état civil. Afin que les communications soient plus régulières entre les utilisateurs et les collecteurs d'informations nous avons finalement suggéré la formation d'un comité des statistiques de l'état civil.